En savoir plus

Préserver votre capacité opérationnelle, vous soutenir et accompagner votre famille

ESPACE FAMILLE

Les prestations supplémentaires de la CNMSS

Dans le cadre de son Action Sanitaire et Sociale, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale peut vous apporter plusieurs types de soutien adapté, des aides médico-sociales spécifiques et une prise en charge personnalisée.



Une priorité : Être aux côtés des militaires

Un dispositif simple et efficace : le Dossier Unique

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) développe une politique d'Action Sanitaire et Sociale fondée sur la spécificité du métier de militaire.

Il s'agit de soutenir et accompagner les assurés militaires fragilisés par la maladie, la maternité, l'âge ou le handicap et en difficulté financière.

Face aux contraintes du métier de militaire telles que la mobilité, les engagements de service, les opérations extérieures, les missions opérationnelles diverses et aux situations difficiles que cela engendre pour les familles, la <u>CNMSS</u> souhaite apporter un soutien fort à la communauté militaire et exprime sa solidarité en adaptant le service rendu notamment aux familles des actifs.

Sachez qu'en qualité de ressortissant du régime militaire, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge personnalisée à travers l'octroi d'un ensemble de prestations :

- > Les aides à domicile : aide ménagère et aide ménagère aux familles destinées à seconder la personne pour les tâches permettant d'assurer l'entretien du foyer ; aide familiale pour apporter soins et assistance éducative aux enfants ;
- > Les aides médico-sociales en cas de difficultés financières résultant de dépenses de santé non remboursées ou insuffisamment remboursées en prestations légales.

L'attribution de ces aides tient compte de votre situation médico-sociale, de la composition de votre famille et du montant des ressources de votre foyer.

Chaque cas est étudié par une commission spécialisée, dans le respect de l'anonymat.







- > riusieurs types de soutien adaptes
- > Des aides financières spécifiques
- > Une prise en charge personnalisée
- **■** Télécharger

Le dispositif Dossier Unique

En outre, dans le cadre de son action au sein du tissu médico-social de la Défense, la <u>CNMSS</u> gère le Dossier Unique en réseau avec l'Action Sociale des Armées (ASA), la mutuelle <u>UNEO</u>, les mutuelles d'accompagnement social (SOLIDARM et CNG), la mutuelle Harmonie Fonction Publique, la mutuelle TEGO et la Mutuelle des Sapeurs Pompiers de Paris (MSPP).

Ce dispositif vous permet ainsi de solliciter les aides de la <u>CNMSS</u>, de l'ASA et de votre mutuelle en constituant une seule demande, sous réserve de votre accord explicite formalisé sur <u>l'imprimé de demande</u>, dans un délai raccourci grâce au temps gagné sur la constitution du dossier et aux échanges dématérialisés.

La réforme 100% santé

Depuis le 1er janvier 2020, les bénéficiaires adhérents d'une mutuelle avec un "contrat responsable", sont intégralement remboursés pour les lunettes et certains soins prothétiques dentaires inclus dans la 1ère catégorie de prestations proposées par le professionnel de santé.



Consulter la page "100 % santé" sur www.cnmss.fr

@ En savoir plus

► Plus d'informations sur le site cnmss.fr

















